

Convocation le :  
20 juin 2017



Département de la Manche  
Commune de SAINT GEORGES MONTCOCQ

Affichage le :  
04 juillet 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE Du CONSEIL MUNICIPAL  
De SAINT GEORGES MONTCOCQ

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**Vendredi 30 Juin 2017**

En EXERCICE  
15

PRESENTS  
9

VOTANT  
15

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAURENCE, Maire de SAINT GEORGES MONTCOCQ

Secrétaire de séance : P. MAUDUIT,

Conseillers présents :

Sylvain LEGROS, Patrick HENNEQUIN, Ludivine BIDOT, Catherine LEGOURD'HIER, Isabelle LE BAS, Danielle REY DORENE, Catherine STCHEPINSKY

Conseillers absents avec pouvoir :

- |                        |           |                        |
|------------------------|-----------|------------------------|
| 1- Gilbert DUCHEMIN    | pouvoir à | Jean-Yves LAURENCE     |
| 2- André TALVAST       | pouvoir à | Ludivine BIDOT         |
| 3- Stéphane DAMOVILLE  | pouvoir à | Catherine LEGOURD'HIER |
| 4- Alain LEBOURGEOIS   | pouvoir à | Patrick MAUDUIT        |
| 5- Nicole BEUVE        | pouvoir à | Isabelle LE BAS        |
| 6- Nathalie LARSONNEUR | pouvoir à | Danielle REY DORENE    |

Conseiller(s) absent(s) : néant

**APPROBATION du COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 30 Mai 2017**

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Rétrocession de la voirie des équipements et des espaces verts de la tranche 2 du lotissement de rue du Pont d'Arcole : vote POUR à l'unanimité.

|  |
|--|
| 1. Désignation de 3 délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales  |
| 2. Désignation de 3 délégués suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales                                     |
| 3. Convention 2017 FDGDON <b>délibération N°19-2017</b>  |
| 4. Rétrocession de voirie, équipement et espace vert 2 <sup>ème</sup> tranche rue du pont d'Arcole <b>délibération N°20-2017</b> |
| 5. Questions diverses  |

## 1 - ELECTIONS DES DELEGUES EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

M. Jean-Yves LAURENCE, maire a ouvert la séance à 18h00.

M. Patrick MAUDUIT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**Les conseillers municipaux présents : 9**

**Conseillers avec Pouvoir : 6**

**Conseillers votants : 15**

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **9 conseillers présents** et a constaté que la **condition de quorum** posée à l'article L. 2121-17 du CGCT **était remplie**.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, **le conseil municipal devait élire 3 délégué(s) et 3 suppléants**.

### Élection des délégués : Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... Néant  
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) ..... \_\_\_ 15  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... \_\_\_ néant  
d. Nombre de votes blancs ..... \_\_\_ néant  
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... \_\_\_ 15  
f. Majorité absolue ..... \_\_\_ 8

| LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1- LAURENCE Jean-Yves             | 15 voix - Quinze voix       |
| 2- DUCHEMIN Gilbert               | 15 voix - Quinze voix       |
| 3- STCHEPINSKY Catherine          | 15 voix - Quinze voix       |

### Proclamation de l'élection des délégués

Monsieur LAURENCE Jean-Yves, né(e) le 23 mars 1955 à COUTANCES

Monsieur DUCHEMIN Gilbert, né(e) le 13 mai 1960 à ORVAL

Madame Catherine STCHEPINSKY, née le 20 août 1962 à AMIENS

### Élection des SUPPLEANTS : Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... Néant  
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) ..... \_\_\_ 15  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... \_\_\_ néant  
d. Nombre de votes blancs ..... \_\_\_ néant  
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... \_\_\_ 15  
f. Majorité absolue ..... \_\_\_ 8

| LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1- LEGROS Sylvain                 | 15 voix - Quinze voix       |
| 2- LEBAS Isabelle                 | 15 voix - Quinze voix       |
| 3- HENNEQUIN Patrick              | 15 voix - Quinze voix       |

### Proclamation de l'élection des suppléants

Monsieur LEGROS Sylvain, né(e) le 11 avril 19546 à TIREPIED

Madame LEBAS Isabelle, née le 26 janvier 1961 à BAYEUX

Monsieur HENNEQUIN Patrick, né(e) le 23 août 1963 à COUTANCES

### Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 30 juin 2017, à 18 heures et 30 minutes, en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire

**Le PV a été porté en maire de PONT HEBERT**

## **2- CONVENTION 2017 - FDGDON**

La présente convention porte comme l'année dernière, sur la définition des modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte contre les frelons asiatiques et chenilles urticantes, et de leur conduite collective à l'échelle du département de la Manche.

Cette année une plateforme internet de signalement et gestion des nids va être mis en place, notre accès nous sera communiqué après la signature de cette convention.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la signature de la convention 2017 et a choisi l'entreprise LOGSSAIN pour intervenir sur la commune pour la destruction des nids de frelon asiatique.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour signer tous documents nécessaires à la bonne conduite de ce dossier.


## **3- RETROCESSION de la 2<sup>ème</sup> tranche Lotissement ARNOUX à la Commune**

La 2ème tranche du lotissement de la «résidence du Pont d'Arcole » étant terminée en voirie, en équipement et en espace vert; mais sous réserve de quelques petits travaux que devront être réalisés par l'entreprise TP BOUTTE sur des reprises de trottoir et l'aménagement en espace vert autour du transformateur électrique; il est proposé au conseil municipal que la voirie, les équipements, les espaces verts soient rétrocédés à la commune comme prévu dans le document « CONVENTION DE RETROCESSION » du Permis d'aménager N° PA 050 475 11 W 0001 du 5 aout 2011 signé conjointement par Mme ARNOUX et M. LAURENCE Maire de la commune de St Georges Montcocq.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, pour la rétrocession de voirie, équipement et espace vert de la 2ème tranche du lotissement de la «résidence du Pont d'Arcole » comme le prévoit la convention de rétrocession du permis d'aménager N° PA 050 475 11 W 0001 du 5 aout 2011 signé conjointement par Mme ARNOUX et M. LAURENCE Maire de la commune de St Georges Montcocq, sous réserve de quelques petits travaux que devront être réalisés par l'entreprise TP BOUTTE sur des reprises de trottoir et l'aménagement en espace vert autour du transformateur électrique.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour signer tous documents nécessaires à la bonne conduite de ce dossier.



|    | NOM          | Prénom    | SIGNATURE  |
|----|--------------|-----------|--|
| 1  | LAURENCE     | Jean-Yves |  |
| 2  | MAUDUIT      | Patrick   |  |
| 3  | TALVAST      | André     | André TALVAST pouvoir à Ludivine BIDOT   |
| 4  | DUCHEMIN     | Gilbert   | Gilbert DUCHEMIN pouvoir à Jean-Yves LAURENCE                                      |
| 5  | LE BAS       | Isabelle  |  |
| 6  | REY-DORENE   | Danielle  |  |
| 7  | LEGOURD'HIER | Catherine |  |
| 8  | BEUVE        | Nicole    | Nicole BEUVE pouvoir à Isabelle LE BAS   |
| 9  | LEBOURGEOIS  | Alain     | Alain LEBOURGEOIS pouvoir à Patrick MAUDUIT  |
| 10 | STCHEPINSKY  | Catherine |  |
| 11 | HENNEQUIN    | Patrick   |  |
| 12 | BIDOT        | Ludivine  |  |
| 13 | LARSONNEUR   | Nathalie  | Nathalie LARSONNEUR pouvoir à Danielle REY DORENE                                  |
| 14 | LEGROS       | Sylvain   |  |
| 15 | DAMOVILLE    | Stéphane  | Stéphane DAMOVILLE pouvoir à Catherine LEGOURD'HIER                                |